



# *Coupe de France Sport d'Entreprise*

## *2012*

### **Art. 1 – Organisation.**

A- Cette compétition se joue en triplète avec Handicap.

B- Elle est organisée en trois phases :

- Une phase régionale les 9 et/ou 10 juin 2012
- Une phase Inter régionale les 22 et/ou 23 septembre 2012.
- Une phase nationale les 10 et 11 novembre 2012 à **LA ROCHELLE**.

B- Dans chaque phase, que ce soit pour la phase qualificative, la finale ou la qualification pour la phase suivante, les égalités sont départagées par un jeu décisif en Baker System (cf. Règlement de la discipline Bowling de la FFBSQ – Livre II Règlement sportif).

### **Art.2 – Participation.**

A- Handicap.

- 1- Le handicap individuel est calculé sur la base de 70%.
- 2- le listing de référence est celui en vigueur lors de chacune des trois phases.
- 3- La règle de prise en compte du handicap est celle prévue dans la réglementation fédérale en vigueur au moment de la compétition.

B- La compétition est ouverte aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ et détenteurs d'une licence mixte représentant la même entité corporative.

C- La composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte.

D- De la phase régionale à la phase nationale, chaque équipe ne peut utiliser plus de 5 joueurs/joueuses avec un maximum de 4 joueurs/joueuses par phase.

E- De la phase régionale à la phase nationale, aucun joueur ne peut faire partie de deux équipes différentes.

F- Les conjoints ou enfants à charge (catégories Minime, Cadet et Junior) sont autorisés à participer, sous réserve d'être détenteurs d'une licence mixte délivrée au titre l'entité corporative concernée et à la condition qu'il n'y ait pas plus de un ayant-droit par équipe sur les pistes.

### **Art.3 - Engagements.**

L'entreprise fait parvenir, à son comité sportif régional de rattachement, le bulletin d'engagement, édité et transmis par le CN Bowling, accompagné des droits fixés à 45 € par équipe (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par le comité sportif régional qui fixe la date limite de réception des bulletins.

## Art.4 – Phase régionale.

- A- La phase régionale, qualificative pour la finale nationale, se déroule dans la région administrative concernée si au moins 4 équipes sont inscrites. Si ce minimum n'est pas atteint, cette phase régionale se déroule conjointement avec une autre région administrative de l'inter-région concernée (sauf La Martinique, La Réunion, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie) ; dans ce cas, c'est la région administrative totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.
- B- Le lieu de la compétition est choisi par le comité sportif organisateur ; ce dernier est responsable de l'organisation de cette phase :
- a. Il vérifie la mise à jour des handicaps des participants, à partir du listing de Mai 2012
  - b. nomme le ou les arbitres,
  - c. établit les horaires en accord avec les centres,
  - d. attribue les pistes,
  - e. encaisse les frais de parties (3,09 €/partie) auprès des participant(e)s,
  - f. règle les frais de parties au centre d'accueil,
  - g. procède à l'achat et à la remise des récompenses,
  - h. Valide et diffuse les résultats.
- C- La compétition se déroule par élimination directe ; chaque rencontre se joue sur 3 parties :
- 1- Attribution d'un point par partie gagnée ; d'un demi-point en cas d'égalité.
  - 2- Un point supplémentaire est attribué au total quilles de la rencontre (handicap compris).
  - 3- En cas d'égalité à l'issue des trois parties, il est procédé à autant de jeux décisifs que nécessaire suivant les dispositions du règlement sportif.
- D- Le nombre d'équipes qualifiées pour la phase interrégionale, par région administrative, est fonction du nombre d'équipes engagées par région ; il est communiqué par le Comité National Bowling, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale. Le vainqueur régional est obligatoirement qualifié pour la phase interrégionale.

## Art.4 – Phase Inter régionales.

- A- Les centres et les arbitres sont choisis par la ligue recevant la phase inter régionales
- Région 1 (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche Comté, Lorraine) : Besançon Contois
  - Région 2 (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) : Mérignac
  - Région 3 (Basse et Haute Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) : Dinan
  - Région 4 (Auvergne, Centre, Limousin, Poitou Charentes) : Bourges Saint Doulchard
  - Région 5 (Ile de France, Nord Pas de Calais, Picardie) : Villeneuve d'Ascq
  - Région 6 (Corse, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes) : Chambéry
- B- Le Comité Sportif Régional et son délégué Sport Entreprise dont dépend le centre d'accueil, sont responsables de la compétition
- C- En accord avec le centre, ils établissent les horaires, attribuent les pistes, encaissent les frais de parties auprès des capitaines d'équipes et les règlent au centre d'accueil
- D- Il vérifie la mise à jour des handicaps des participants, avec le listing de Juillet 2012
- E- Le tirage au sort des poules est effectué en public par la Commission Sport Entreprise du CN Bowling,
- chaque équipe rencontre les 3 autres équipes de sa poule, chaque rencontre se joue sur 2 parties avec attribution de 1 point par partie gagnante (½ point en cas d'égalité) et 1 point supplémentaire (½ point en cas d'égalité) au total des quilles de chacune des rencontres
  - lorsque 2 équipes d'une même entreprise (ou même société) se retrouvent dans la même poule, elles se rencontrent dès le premier tour.
- F- Le classement de chaque poule s'effectue en fonction du nombre de points gagnés

- G- Les 2 premières équipes de chaque poule, sont qualifiées pour le tour suivant
- H- En cas d'égalité, les équipes sont départagées par :
  - a. le total des quilles (handicap inclus)
  - b. le plus petit handicap
  - c. un jeu décisif
- I- Le tirage au sort des rencontres des 32<sup>ème</sup> de finale est effectué sur place par le Comité Sportif Régional, le jour même des confrontations
- J- Les phases inter régionales se déroulent le samedi et/ou le dimanche
- K- Chaque inter région a au minimum 1 équipe qualifiée pour la phase nationale, le reste des places est attribué en fonction du nombre d'équipes engagées

## **Art.5 – Phase nationale.**

- A- Elle est organisée par le Comité National Bowling ; ce dernier est responsable de l'organisation de cette phase :
  - a. Il vérifie la mise à jour des handicaps des participants, avec le listing d'Octobre 2012
  - b. Nomme le ou les arbitres,
  - c. établit les horaires en accord avec le centre,
  - d. attribue les pistes,
  - e. règle les frais de parties au centre d'accueil,
  - f. procède à l'achat et à la remise des récompenses
  - g. Valide et diffuse les résultats.
- B- Elle réunit les 32 équipes qualifiées lors des phases inter régionales.
- C- Le tableau de la compétition est fourni par le Comité National Bowling.
- D- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling au plus tard un mois avant la compétition ; elles correspondent obligatoirement aux normes retenues annuellement par la commission technique.
- E- Déroulement de la compétition :
  - a. Le tirage au sort des rencontres des 1/16<sup>e</sup> de finale est réalisé sur place, au minimum 30 minutes avant la compétition et en présence des responsables des équipes, par le représentant du Comité National Bowling.
  - b. Les équipes éliminées du 1/16<sup>e</sup> de finale disputent la coupe de la Commission SE suivant le même schéma que la Coupe de France.
  - c. Les équipes éliminées lors des demi-finales de la Coupe de France et de la Coupe de la Commission SE disputent une rencontre de classement pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> places.

## **Art.6 – Titre décerné.**

A l'issue de la compétition, le Comité National Bowling de la FFBSQ décerne le titre de **Vainqueur de la Coupe de France Sport d'Entreprise 2012**; la commission corporative du CN Bowling décerne le titre de vainqueur 2012 de la Coupe de la Commission Sport d'Entreprise.

## **Art.8 – Divers.**

- A- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.